

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUILLET 2016**

Délibération
n° 2016.07. 87.B

**Etude du potentiel de
production d'énergie
par micro-turbinage
en sortie de station
d'épuration :
demande de
subvention**

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juillet 2016**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

**DELIBERATION
N° 2016.07. 87.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ETUDE DU POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR MICRO-TURBINAGE EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION : DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis plusieurs années, GrandAngoulême s'est engagé en faveur de la transition énergétique. L'ensemble des projets de rénovation de son patrimoine intègrent de la requalification énergétique. De plus, des projets de production d'énergie renouvelable émergent et plusieurs bâtiments font l'objet d'études de potentialité. Cet engagement a permis à GrandAngoulême d'être labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV).

En cohérence avec la démarche TEPOS qui encourage la diversification des sources d'énergie renouvelable, la piste de l'hydro-électricité peut également être explorée. Ainsi, il est proposé qu'une étude de faisabilité portant sur la production d'électricité à partir des rejets d'eaux usées de deux stations d'épuration (STEP) du territoire situées à Angoulême et Fléac soit réalisée.

Dans un premier temps, le potentiel de production sur la STEP de Frégeneuil (Angoulême), qui présente le débit le plus important, sera étudié.

Cette étude traitera les éléments suivants :

- données relatives aux débits, hauteur de chute, emplacement sur la station et insertion dans le profil hydraulique et contraintes diverses,
- inventaire des matériels disponibles sur le marché et exemple d'installations sur d'autres stations d'épuration,
- coûts d'investissement et de fonctionnement,
- retour sur Investissement.

Pour la réalisation de cette étude, une opportunité de financement s'est confirmée auprès de l'ADEME. Le plan de financement prévisionnel de l'étude serait donc le suivant* :

Dépenses	Montant en € (HT)	Recettes	Montant en €	Pourcentage
Etude	3 545,00	ADEME	2 481,50	70%
		GrandAngoulême	1 063,50	30%
TOTAL	3 545,00	TOTAL	3 545,00	

* Les crédits seront prélevés sur la provision pour les études sur les relevés topographiques.

Je vous propose :

D'APPROUVER la réalisation de l'étude du potentiel de production d'énergie par micro-turbinage en sortie de la station d'épuration de Frégeneuil et son plan de financement prévisionnel.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour ce projet et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

D'IMPUTER la dépense sur le budget annexe assainissement à l'article 2031.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2016	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2016